



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240412-2024_24-DE
Reçu le 16/04/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Le vendredi 12 avril 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 8 avril 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO - – Françoise VADA – Cyril LEJA – Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Olivier GIACOMETTI

Pouvoirs : Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI

Absents excusés : Laetitia DUCHET - Cédric BERGALLO –Florent REYNAUD – Maryse CASTELLANI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	1	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_24

Objet : 12- 7.1.2 –CRECHE – AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le 12 avril 2024.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 38 445,27 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2023 fait apparaître :

- Un déficit de financement de : - 3 497,49 €

Considérant que le solde des restes à réaliser est égal à - 3 138,22 €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 6 635,71 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 31 809,56 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :